

ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : www.es-seyssel.com

contact : informations@es-seyssel.com



RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option TEMPO		
en vigueur depuis le		
01/08/2025		
Puissance souscrite en kVA	Prix des mensualités (en €)	
	HT*	TTC*
6	11,10	15,95
9	13,87	20,16
12	16,56	24,28
15	19,03	28,13
18	21,62	32,12
24 - 30	32,34	46,76
36	38,00	57,10

	Prix de l'énergie (en c€/kWh)			
	Heures Creuses		Heures Pleines	
	HT*	TTC**	HT*	TTC**
Jours Bleus : 300 jours par an	7,27	12,32	9,45	14,94
Jours Blancs : 43 jours par an	8,59	13,91	11,42	17,30
Jours Rouges : 22 jours par an	9,17	14,60	50,90	64,68

HT* : hors TICFE (CSPE), CTA, Taxes locales et TVA

TTC* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (20 %)

TTC** : inclus TICFE (2,998 c€/kWh), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproduleurs individuels avec injection (9,6 €/an)

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

La journée TEMPO commence à 6h00 du matin

Jours Rouges : entre le 01/11 et le 31/03

Préavis : la veille dès 20h.

Dispositions particulières

- samedi : jour "Bleu" ou "Blanc"

Heures Creuses : 22h-6h

- dimanche : jour "Bleu"

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé						
TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option EJP en vigueur depuis le					01/08/2025	
P. Souscrite (en kVA)	Mensualités (en €)		Energie (en c€ / kWh)			
			Heures Chargées		Heures Normales	
	HT*	TTC*	HT*	TTC**	HT*	TTC**
12	16,27	23,29	87,56	108,67	8,82	14,18
15	18,86	27,12				
18	21,36	30,85				
36	37.07	54.07				

Majoration pour les autoproduleurs individuels avec injection (9,6 €/an)

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)						
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%			Taux TVA : 20,0%		
	Option EJP			Option TEMPO		
	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC
9	/	/	/	13,35	2,93	3,52
12	14,30	3,14	3,77	16,72	3,67	4,40
15	17,07	3,74	4,49	20,10	4,41	5,29
18	19,84	4,35	5,22	23,47	5,15	6,18
24	/	/	/	30,21	6,63	7,96
30	/	/	/	36,96	8,10	9,72
36	36,44	7,99	9,59	43,70	9,58	11,50

1 Taxes :

Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 2,998 c€/kWh)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) : elle s'applique sur

la part acheminement de la facture ; tarif T7 01/08/2025

valeurs à la

date de vigueur

Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0 c€/kWh)

Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à 20 % sur part fixe et CTA.

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique),

1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

3 Prestations techniques :

raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96

géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur

voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE

Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;

durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)

En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours

Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032

96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881),

chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces

option gratuite : par prélèvement, le 5, 10, 15 ou du mois suivant la réception de la facture

option gratuite : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 5, 10, 15 ou 25 du mois

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;

Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 € HT / 7,5 TTC

Intervention pour impayé ou manquement contractuel :

Compteur évolué prix réduction / suspension : 3,28 € HT - 3,94 € TTC / 36,09 € HT - 43,31 € TTC

Compteur non évolué prix réduction / suspension : 51,3 € HT - 61,56 € TTC / 51,3 € HT - 61,56 € TTC

9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : informations@es-seyssel.com

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification

- Avec compteur évolué 1,48 € HT - 1,78 € TTC en standard

- Avec compteur non évolué 27 € HT en standard - 32,4 € TTC majorée de 36,47 € HT - 43,76 € TTC en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais d'augmentation de puissance sans changement matériel compteur évolué : 3,57 € HT 4,28 € TTC ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 36,31 € HT - 43,57 € TTC.

Relève spéciale à la demande du client : 36,52 € HT - 30,43 € TTC.

Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 36,47 € HT - 43,76 € TTC.

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 64,36 € HT - 77,23 € TTC.

Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site www.es-seyssel.com.

12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus